



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO
2026-347 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES ÉLUS MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 avril 2026, le conseil de la Municipalité de St-Claude a adopté le *Règlement numéro 2026-347 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*.

L'objet de ce règlement est d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques devant guider la conduite des membres du conseil,

Le *Règlement numéro 2026-347 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* est disponible au bureau de la municipalité situé au 295, Route de l'Église à St-Claude, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif ainsi que le site de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à St-Claude, ce 16 avril 2026.

France Lavertu
Directrice générale et greffière-trésorière